



Administration Communale
de Larochette

33, chemin J. A. Zinnen
L-7626 Larochette

Tél. 83 70 38

Fax 87 96 46

e-mail: larochette@larochette.lu

AVIS AU PUBLIC

Urbanisme et aménagement communal

a) Projet d'aménagement général

Il est porté à la connaissance du public que, dans sa séance du 5 novembre 2019, le conseil communal de la commune de Larochette a donné son accord pour entamer la procédure d'adoption de la refonte générale du plan d'aménagement général de la commune de Larochette.

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la délibération du conseil communal, ainsi que le projet d'aménagement général, ensemble avec la fiche de présentation et le rapport sur les incidences environnementales sont déposés pendant trente jours, soit du 12 novembre 2019 au 12 décembre 2019 inclusivement à la maison communale à Larochette – 33, chemin J.A. Zinnen L-7626 Larochette, où le public peut en prendre connaissance aux heures usuelles d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004, les observations et objections contre le projet d'aménagement général doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Larochette 33, chemin J.A. Zinnen L-7626 Larochette, dans le délai de trente jours du dépôt du projet (jusqu'au 12 décembre 2019 inclus).

b) Rapport sur les incidences environnementales

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le dossier du projet d'aménagement général, ensemble avec l'étude préparatoire, le rapport de présentation et le rapport sur les incidences environnementales (Umweltbericht) sont déposés pendant trente jours, soit du 12 novembre 2019 au 12 décembre 2019 inclusivement à la maison communale à Larochette – 33, chemin J.A. Zinnen L-7626 Larochette, où le public peut en prendre connaissance aux heures usuelles d'ouverture.

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, les observations et suggestions relatives à l'évaluation environnementale stratégique (Strategische Umweltprüfung) peuvent être présentées au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Larochette au plus tard dans les 45 jours qui suivent le début de la présente publication (jusqu'au 27 décembre 2019 inclus), soit par le biais du support électronique (larochette@larochette.lu) ou directement par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Larochette (33, chemin J.A. Zinnen L-7626 Larochette).

Informations générales

Le projet d'aménagement général et le rapport sur les incidences environnementales avec toutes les pièces à l'appui sont publiés du 12 novembre 2019 au 12 décembre 2019 inclusivement sous forme électronique sur le site internet de la commune de Larochette <https://www.larochette.lu/fr/refonte-du-paq>. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Une réunion d'information pour tous les intéressé(e)s se tiendra le mercredi, 20 novembre 2019 à 18.00 heures au Centre Culturel à Larochette.

Larochette, le 11 novembre 2019

Le collège des bourgmestre et échevins
Natalie SILVA, bourgmestre
Nico DHAMEN et Joël WEIS, échevins

